

Transferts des reliquats

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

Dossier Concernant les sommes

non utilisés du Budget des Musées.

à reverser sur l'exercice suivant.

N° 4139

NUMÉRO	DATE	ANALYSE
D'ORDRE	DE LA PIÈCE.	
		<u>Transferts</u>

4139

5 décembre 1895

Ministère de l'Intérieur

N° 26120 a

A la Commission directrice des Musées  
royaux de peinture de Bruxelles

Messieurs

A la suite de l'interpellation qui s'est produite à la séance de la chambre des représentants du 7 mai écoulé, mon honorable prédécesseur a promis d'étudier les mesures qu'il conviendrait de prendre à l'effet de permettre à votre Commission de disposer, à la fin d'un exercice, des sommes non utilisées au budget des Musées royaux de Peinture et de sculpture de l'Etat de manière à trouver ainsi, à un moment donné, des ressources suffisantes pour pouvoir acquérir des oeuvres de grande valeur sans qu'il soit nécessaire de solliciter de la Législature un crédit extraordinaire

Tenant compte des textes de loi existants, le département des Finances et mon administration après examen de la question se sont mis d'accord sur la marche à suivre en vue de permettre à votre Commission d'atteindre le but proposé.

A cet effet, mon honorable Collègue des Finances consent à laisser porter, chaque année, au budget de mon département, dans la section des dépenses exceptionnelles, un crédit équivalent à l'ensemble des reliquats restés non employés sur les crédits annuels (section des dépenses ordinaires), affectés aux acquisitions d'oeuvre d'art.

Il importera donc à l'avenir MM d'arrêter vers la fin de l'année, au plus tard, la situation des crédits de l'espèce, défalcation faite de tous engagements, afin de pouvoir fixer en conséquence, le montant de l'allocation spéciale que le budget devra prévoir

Agréerz, .....

Le Ministre

MINISTÈRE  
DE  
**L'AGRICULTURE**  
ET DES  
**TRAVAUX PUBLICS.**

Bruxelles, le 21 Décembre 1895.

—  
—  
DIRECTION  
de

Beaux-arts.

N<sup>o</sup> 26120 B

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

7  
ANNEXE.

SOMMAIRE

Le projet de budget de mon Département, pour l'exercice 1897, devant être déposé prochainement, je vous saurais gré de vouloir bien me faire parvenir, en temps utile, les renseignements demandés par ma dépêche du 5 de ce mois, unargé comme ci-contre.

Agney, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,  
Henri Van der Stuyvenberg

À la Commission Directrice des musées royaux de  
peinture, etc. à  
Bruxelles.

n. 2616 A

A la C. D. des M. R. de p. Breville

M M

A la suite de l'interpellation qui est produite à la séance de la chambre des représentants du 7 mai 1895, mon honorable prédécesseur a promis d'étudier les mesures qu'il conviendrait de prendre à l'effet de permettre à votre C. D. de disposer, à la fin d'un exercice, des sommes non utilisées au budget de M. Guyan de P. S. de l'état de manière à trouver ainsi, à un moment donné, des ressources suffisantes pour pouvoir acquiescer des œuvres de grande valeur sans qu'il soit nécessaire de solliciter de la législature un crédit extraordinaire.

Tenant compte des textes de loi existants, le Département des Finances et mon administration, après examen de la question, se sont mis d'accord sur le mode à suivre comme de permettre à votre C. D. d'atteindre à ses propres

à cet effet, mon honorable collègue de Finances consent à laisser porter, chaque année, au budget de mon département, dans la section de dépenses exceptionnelles, un crédit équivalant à l'ensemble de reliquats restés non employés sur les crédits annuels (section de dépenses ordinaires), affectés aux acquisitions d'œuvres d'art.

Il importera donc à l'avenir de me faire connaître vers la fin de l'année, au plus tard, la situation des crédits et l'espèce d'opération faite de tous engagements afin de pouvoir faire, en conséquence, le montant et l'allocation spéciale que le budget devra prévoir.

Avez-vous à m'en dire

Bruxelles, le 30 Décembre 1895

Monsieur le Ministre de  
l'Agriculture des C. P., de B. A.

A la suite de vos  
dépêches des 5, 21 Courants  
(Ces <sup>ou</sup> des B. A. N<sup>os</sup> 26.120<sup>B</sup>)  
nous avons l'honneur de vous  
faire parvenir la situation  
ci-joint, de la Comptabilité  
des Rentes de C. P. de l'Etat.

Vous voudrez bien remarquer  
Monsieur le Ministre, qu'en  
réalité, les crédits figurant  
aux postes "Matériel & Achats",  
sont presque totalement épuisés  
Nouvelles copies - -

P. L. C. P. de

Le Secrétaire

(Signé) Em. Van Mier

MINISTÈRE  
DE  
L'AGRICULTURE  
ET DES  
TRAVAUX PUBLICS.

Bruxelles, le 10 Janvier 1896.

DIRECTION

Beaux-Arts

N<sup>o</sup> 26120<sup>B</sup>

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de la direction.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 30 du mois écoulé, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, tenant compte de la situation du crédit affecté aux acquisitions destinées aux musées pour l'exercice 1896, il semble difficile de solliciter actuellement de la Législature l'application de la mesure spéciale dont vous entretenait ma dépêche du 5 du même mois, élargie comme ci-contre.

Rien n'empêche, du reste, d'introduire éventuellement une demande de l'espèce au profit de budget de mon département, pour 1897, si la situation du crédit de l'exercice courant comporte une mesure pareille.

Agreez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre,  
E. Dronne

À la Commission directrice  
des musées royaux de peinture et  
de sculpture,  
Bruxelles

Buenos Aires 3 de Mayo 1896

A Mr. le Ministre  
de l'Agriculture du T. P.

BT W

Pour vous remercier aux  
termes du dernier paragraphe  
de votre lettre du 5 Decembre  
dernier (at : le BT  
n° 26120) en ce qui  
~~concerne le~~

le transfert d'un ~~annuel~~  
~~exercice~~

l'Etat des ~~revenus~~ pour  
l'emploi des ~~crédits~~

annuels affectés aux  
acquisitions d'ouvrages

d'art, pour avoir

l'honneur de vous en  
remercier par le ~~Etat~~

de la Comptabilité des  
Musées de peinture  
& de sculpture, avec  
à la fin, les listes  
des Ch III "~~peintures~~"

ent. lib. "debativo"

~~de sculpture des~~ L

un di. p. i. h

de 1555 —

Smith & S

P. L. C. D.

à Paris —

— L. Leubner



MINISTÈRE  
des  
SCIENCES ET DES ARTS  
ADMINISTRATION  
des  
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le 3/ juillet 1911.

No 34017.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Messieurs,

*Rechercher  
correspondance*

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas possible, aux termes de la loi sur la comptabilité, d'opérer le transfert de crédit dont il est question dans votre lettre du 30 juin écoulé, n° 8-1910.

Agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

*P. P. P. P.*

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture  
à Bruxelles.

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT.

No 8-1711

ANNEXE

Monsieur le Ministre

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur FS.

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 23-8-11

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de la lettre n°34017 en date du 31 juillet 1911 par laquelle vous nous faites connaître qu'il n'est pas possible aux termes de la loi sur la comptabilité, d'opérer le transfert de crédit dont il est question dans notre lettre du 30 juin n° 8-1910. Toutefois à cause des importantes acquisitions faites en vue de l'enrichissement de nos galeries et approuvées par vous, il est nécessaire que notre Collège entre en possession des cinquante mille francs constituant le reliquat du budget des acquisitions de l'année 1910

Exercice 19... Dès l'année 1895, à la suite d'une correspondance échangée entre la Commission directrice des Musées et le ministère de l'intérieur, il avait été établi que chaque

Loi du... Article... année il serait porté au budget des beaux-arts, dans la section

Allocation... des dépenses exceptionnelles "un crédit équivalent à l'ensemble

Crédit au... des reliquats restés non employés sur les crédits annuels (sec-

Liquidation... tion des dépenses ordinaires) affectés aux acquisitions d'œuvres

Disponible... d'art" (5 décembre 1895 n° 26120)

Chapitre... Ces dispositions n'ont jamais été abrogées et nous venons vous en demander l'application en vous priant d'obtenir du Parle-

Prévision... ment que les 50.000 frs non employés l'année dernière nous soient

Crédit au... accordés à titre de crédit exceptionnel.

Liquidation... La lettre précitée du 5 décembre 1895 recommandait à la

Disponible... Commission directrice d'arrêter vers la fin de l'année au plus tard la situation des crédits de l'espèce, défalcation faite de tou

engagements. Le renouvellement complet du personnel de notre

secrétariat, l'épuisement annuel des crédits affectés aux acqui-

... les reliquats qui ont été perdus de vue cette année

sitions sont les raisons qui ont fait perdre de vue cette  
recommandation .Il sera veillé à ce qu'il en soit tenu régulièrement  
compte à l'avenir .

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute con-  
sidération

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire Le Président

PS      a